

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-2100

présenté par

M. Gomès, M. Dunoyer, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, Mme Frédérique Dumas, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Riester, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Villiers, M. Warsmann, M. Zumkeller, M. Serva, Mme Bareigts, Mme Bassire, Mme Benin, M. Brotherson, M. Claireaux, M. Furst, M. Gosselin, Mme Guion-Firmin, M. Kamardine, Mme Kéclard-Mondésir, M. Laqhila, M. Lorion, M. Mathiasin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Ratenon, M. Serville, Mme Trastour-Isnart et M. Philippe Vigier

ARTICLE 55

I. – Supprimer les alinéas 4 à 6.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 14 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir la durée actuelle de portage des investissements touristiques et hôteliers par les investisseurs intervenant dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

Il paraît excessivement dangereux d'allonger la durée de portage des investissements hôteliers ou touristiques de 5 à 15 ans, sous peine de faire fuir les investisseurs qui n'accepteront pas que pèse sur eux un risque fiscal pendant une durée aussi longue.

Il convient à ce sujet de rappeler que ces derniers mobilisent leurs fonds avec l'obligation de rétrocéder la majeure partie de l'aide fiscale reçue en faveur de projets dont ils ne sont pas les exploitants.

Il faut donc éviter à tout prix un effet d'éviction des projets hôteliers et touristiques, alors même que ces projets constituent une source de développement économique et social essentielle pour les départements et collectivités d'outre-mer.

Le présent amendement prévoit donc de conserver la durée de portage de 5 ans et d'éviter ainsi de créer une disparité artificielle et dangereuse entre le secteur du tourisme et les autres secteurs éligibles qui peut conduire rapidement à un effet d'éviction.